

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
ILLE ET VILAINE

RESPONSABLE du concours : REINOSE Anne-Marie

CONTROLE DES LICENCES :

SECRETARIAT : JEUNES D'ARGENTRE

Adresse : 10 rue des Sports à Argentré du Plessis.

Appel des juges et du 1^{er} horaire : 4 équipes HONNEUR : 9 h 00

Agrès	POUTRE	SAUT	SOL	BARRES
	VITRE H3	LA GUERCHE H2	BRUZ H2	ARGENTRE H2

Appel du 2^{ème} horaire : 3 équipes HONNEUR : 9 h 50

Agrès	BARRES	POUTRE	SOL	
	VITRE H2	ACIGNE H	USL H	

Appel du 3^{ème} horaire : 4 équipes HONNEUR : 10 h 40

Agrès	SAUT	POUTRE	BARRES	SOL
	VITRE H1	LA GUERCHE H1	BRUZ H1	ARGENTRE H1

PALMARES HONNEUR ET REPAS JUGES vers 12h

Appel du 4^{ème} horaire : 5 équipes PROMOTION HONNEUR : 13h

Agrès	SOL	SAUT	BARRES	REPOS	POUTRE
	ARGENTRE PH3	ARGENTRE PH2	VITRE PH1	USL PH1	ACIGNE PH1

Le repos se situe entre le saut et la barres.

Appel du 5^{ème} horaire : 1 équipe PH et 3 équipes PROMOTION EXCELLENCE : 14h

Agrès	BARRES	SOL	POUTRE	SAUT
	ARGENTRE PH1	ACIGNE PE 2	USL PE	VITRE PE2

Appel du 6^{ème} horaire : 4 équipes PROMOTION EXCELLENCE : 15h

Agrès	POUTRE	BARRES	SOL	SAUT
	LA GUERCHE PE	VITRE PE1	ACIGNE PE1	ARGENTRE PE

Appel du 7^{ème} horaire : 4 équipes EXCELLENCE : 16h

Agrès	SOL	BARRES	SAUT	POUTRE
	BRUZ EXC	ARGENTRE EXC	LA GUERCHE EXC	VITRE EXC

PALMARES PROMOTION HONNEUR – PROMOTION EXCELLENCE – EXCELLENCE vers 17h30

JUGES

Le quota de juges est à respecter sous peine d'amende pour les clubs. Il est à rappeler que la carte de juge sera demandée durant le concours, la carte est obligatoire.

En cas d'absence de juges : une amende de 150 euros ou un juge se présentant sans tenue fédérale : une amende de 40 € est fixée, l'équipe ne pourra concourir qu'après le règlement de cette amende.

Nous rappelons que les juges qui ne seront pas en tenue ainsi que les moniteurs, se verront interdire l'accès au plateau de compétition.

Il faut **24 juges** pour ce concours. Voici la répartition des juges :

<u>La Guerche</u>	4 juges dont 2 confirmés
<u>Argentré</u>	5 juges dont 3 confirmés
<u>Bruz</u>	3 juges dont 2 confirmés
<u>U.S.L.</u>	3 juges dont 2 confirmés
<u>Vitré</u>	5 juges dont 3 confirmés
<u>ACIGNE</u>	4 juges dont 2 confirmés

Il est rappelé que chaque club doit veiller au remplacement des juges absents. Un juge doit être présent du début à la fin de la compétition ou remplacé aux changements de catégorie.

La liste des juges, est à renvoyer à Anne-Marie REINOSE pour le **4 JUIN 2019 dernier délai.** Si cette date n'est pas respectée nous considérerons que le club ne participe plus à la compétition. S'il y a des modifications dans les engagements téléphonez le plus rapidement possible au 0626221762 ou par e-mail :

amreinose@aol.com

SECRETARIAT

L'engagement des équipes sera transmis **avant le 4 JUIN 2019** à l'adresse suivante :

jagym.argentre@gmail.com

Le fichier d'engagement sera disponible sur le site : <https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/>

Chaque moniteur est tenu de préparer sa répartition aux agrès avant de se présenter, ainsi que les **feuilles individuelles** des gymnastes.

RESTAURATION

Les inscriptions pour les repas sont à transmettre à l'adresse suivante **avant le 4 juin 2019** :

Formule à 8 euros : Galette saucisse ou pain saucisse ou jambon-beurre + Frites + Dessert + boisson + café

jagym.argentre@gmail.com

DIVERS : POUR INFORMATION

Je rappelle que la formation physique n'est pas au programme du concours, mais elle sera en démonstration avant les résultats. Tous les clubs doivent être présents. Leur absence entraînera la suppression de leur récompense.

N'OUBLIEZ PAS DE RAPPORTER LES CHALLENGES !

Les 2 barres seront situées à l'opposé dans la salle.